

**PROCES-VERBAL DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 29 JUIN 2026**

L'an deux mille vingt-six, le 29 juin à 20h30, le Conseil Municipal d'ENNERY, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, à la suite de la convocation dressée par Madame le Maire, le 25 juin 2026 et affichée le 25 juin 2026.

**MEMBRES PRÉSENTS :**

Mme Oranie ABBES, M. Michaël BONI, M. Marco CANCIANI, Mme Mireille DARTHOIS, M. Thierry DELAGE, Mme Suzanne GUTIERREZ-ORTEGA, M Armand LEJEUNE, Mme Ghislaine MELON, Mme Carole MOREL, M. Bernard PREVOT, Mme Christine THILL, M. Albert WALLECK, Mme Nathalie WAX

**MEMBRES ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION :**

M. Sébastien BAUER à M. Marco CANCIANI  
M. Emmanuel CARERI à Mme Christine THILL  
Mme Audrey FILLMANN à Mme Oranie ABBES  
M. Pierre GUYON à M Armand LEJEUNE  
M. Denis KOULMANN à Mme Ghislaine MELON  
Mme Colette NEGRI à Mme Mireille DARTHOIS

**Secrétaire de Séance :** Mme Oranie ABBES

**Assistait également à la séance :** Mme Stéphanie WINKEL HEINTZ

**ORDRE DU JOUR PREVISIONNEL :**

- Tirage au sort du jury criminel 2027
- Adhésion au groupement de commandes relatif à la maintenance et entretien des systèmes de vidéoprotection urbaine
- Adhésion au groupement de commandes relatif à la location, installation, configuration, formation et maintenance d'un parc de photocopieurs numériques et aux prestations d'impression et de reprographie
- Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées
- Subvention 2026 allouée au Tennis Club d'Ennery
- Gratuité du transport scolaire pour les collégiens et lycéens
- Création de deux postes permanents
- Compte rendu des décisions par délégation de pouvoir
- Divers

**Procès-verbal de la précédente réunion du Conseil Municipal :**

M. Canciani fait remarquer que les noms des intervenants ne figurent pas dans le procès-verbal et qu'une erreur s'est glissée dans le décompte du vote de la délibération n°2026-24 : il y a eu 3 votes contre et non 3 abstentions.

Mme le Maire rappelle l'importance de donner son nom avant de prendre la parole et la correction de l'erreur matérielle est actée dans ce présent procès-verbal :

**2026-24      APPROBATION DE LA RÉVISION DU PLU COMMUNAL (PROCÉDURE ALLÉGÉE)**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve avec 16 voix pour et 3 voix contre.

**2026-35 TIRAGE AU SORT DU JURY CRIMINEL 2027**

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'en vue de dresser la liste préparatoire de la liste annuelle du jury criminel pour l'année 2027, il doit être tiré au sort, publiquement, à partir de la liste électorale, un nombre de noms égal au triple de celui fixé par arrêté préfectoral. En application de l'arrêté préfectoral n°2026/DCL/4/172 du 9 avril 2026, le nombre de jurés pour la commune d'Ennery est fixé à 2.

Vu l'article 261 du code de procédure pénale,

Vu l'arrêté préfectoral n°2026/DCL/4/172 du 9 avril 2026 fixant la répartition des jurés en vue de la formation du jury criminel pour l'année 2027,

Il est procédé au tirage au sort, à partir de la liste électorale, de 6 personnes pour l'établissement de la liste préparatoire communale pour l'année 2027 du Jury Criminel

ANSELMY Yann

CANCIANI Pascale

CHABOT Andrée

MONGIORGI Jean-Michel

THOMANN Christophe

SEILER Jean-Claude

**2026-36 ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES RELATIF A LA MAINTENANCE ET ENTRETIEN DES SYSTEMES DE VIDEOPROTECTION URBAINE - OCTOBRE 2026-SEPTEMBRE 2029**

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal la convention constitutive d'un groupement de commandes pour la maintenance et entretien des systèmes de vidéoprotection urbaine à passer avec la Communauté de Communes Rives de Moselle. A ce titre, la Communauté de Communes Rives de Moselle a proposé la composition de ce groupement de commandes pour lequel l'EPCI sera coordonnateur.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Adopte la constitution du groupement de commandes relatif à la maintenance et l'entretien des systèmes de vidéoprotection urbaine,
- Décide d'adhérer au groupement de commandes,
- Autorise Madame le Maire à signer ladite convention et tout acte se rapportant à la présente.

**2026-37 ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES RELATIF A LOCATION, INSTALLATION, CONFIGURATION, FORMATION ET MAINTENANCE D'UN PARC DE PHOTOCOPIEURS NUMERIQUES – OCTOBRE 2026-SEPTEMBRE 2030 ET AUX PRESTATIONS D'IMPRESSION ET DE REPROGRAPHIE – DECEMBRE 2026-NOVEMBRE 2030**

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal la convention constitutive d'un groupement de commandes pour la location, l'installation, la configuration, la formation et la maintenance d'un parc de photocopieurs numériques et aux prestations d'impression et de reprographie, à passer avec la Communauté de Communes Rives de Moselle. A ce titre, la Communauté de Communes Rives de Moselle a proposé la composition de ce groupement de commandes pour lequel l'EPCI sera coordonnateur.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Adopte la constitution du groupement de commandes relatif à la location, l'installation, la configuration, la formation et la maintenance d'un parc de photocopieurs numériques et aux prestations d'impression et de reprographie,
- Décide d'adhérer au groupement de commandes,
- Autorise Madame le Maire à signer ladite convention et tout acte se rapportant à la présente.

## **2026-38 COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES**

Aux termes de l'article 1609 nonies C (IV) du code général des impôts, une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées a été créée par la Communauté de Communes Rives de Moselle : Elle est chargée de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre les communes et leur Etablissement Public de Coopération Intercommunal. La CLECT est composée d'un membre titulaire et d'un membre suppléant par commune membre.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide l'absence de scrutin secret pour ces nominations,
- Désigne M. Denis KOULMANN en tant que représentant titulaire et Mme Ghislaine MELON représentante suppléante, au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées,
- Autorise Madame le Maire à prendre toutes mesures et à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente.

## **2026-39 SUBVENTION 2026 ALLOUEE AU TENNIS CLUB D'ENNERY**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'une erreur d'imputation a été inscrite dans la délibération n°2026-29 en date du 27 avril 2026, visant le montant de 355 € alloué au Tennis Club d'Ennery.

En effet, l'imputation de ce montant doit se faire au compte 65748 de la section de fonctionnement et non au compte 20421 de la section d'investissement, de la manière suivante :

| Association          | Subvention                                 |
|----------------------|--------------------------------------------|
| Tennis Club d'Ennery | 5 870,00 € (c 65748)<br>355,00 € (c 65748) |

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide la proposition de Mme le Maire et décide de rectifier l'imputation de la subvention à l'association Tennis Club d'Ennery selon le tableau ci-dessus,
- décide que cette dépense est imputée au budget principal 2026,
- charge Mme le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente.

## **2026-40 GRATUITE DU TRANSPORT SCOLAIRE POUR LES COLLEGIENS ET LYCEENS**

Madame le Maire rappelle que par délibération en date du 11 juillet 2001 modifiée par délibération en date du 3 juillet 2023, la commune d'Ennery prend en charge le remboursement du transport scolaire des collégiens et lycéens sur la base du prix de la carte de bus fréquentant

les établissements publics de rattachement (Le cas échéant, le montant de la différence restera à la charge des familles).

Les familles doivent régler le montant de la carte de bus directement sur le site mis en place lors de la procédure d'inscription en ligne.

Le remboursement par la commune se fera sur présentation d'un RIB et copie de la carte de bus, au plus tard le 31 décembre de l'année de l'obtention de la carte de bus.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- valide la proposition de Madame le Maire ci-dessus,
- charge Madame le Maire de prendre toutes mesures et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente.

## **2026-41          CREATION DE DEUX POSTES PERMANENTS**

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée Délibérante que conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Suite à l'absence prolongée d'un agent et au regard des obligations comptables qui incombent à la collectivité, Madame le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un emploi de chargé des finances.

Dans le cadre du départ à la retraite d'un agent et aux fins de permettre un tuilage professionnel ou passage de relais, Madame le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un emploi de chargé d'urbanisme et gestionnaire des équipements municipaux.

Ces emplois devront être pourvus par un fonctionnaire de catégorie B ou C de la filière administrative.

Dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire, le recrutement d'un agent contractuel de catégorie B ou C pourra se faire au titre de l'article L.332-8-2° du code général de la fonction publique et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté parmi les candidatures reçues.

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le tableau des emplois,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, avec 3 abstentions :

- décide d'adopter la proposition de Madame le Maire,
- décide de créer un poste d'adjoint administratif, un poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe, un poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe,
- décide de créer un poste de rédacteur, un poste de rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe, un poste de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe,
- décide d'inscrire les crédits correspondants au budget primitif 2026,
- charge madame le Maire de prendre toutes mesures et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente.

➤ **COMPTE RENDU DES DECISIONS BUDGETAIRES ET PAR DELEGATION DE POUVOIR**

- **2026-19**

Signature de la convention conclue avec BUREAU VERITAS ayant pour objet de mettre à leur disposition du matériel communal, à titre gratuit, dans le cadre d'une formation spécialisée en équipement de levage.

- **2026-20**

Signature d'un avenant n°3 au marché public de travaux en vue de la rénovation énergétique et mise en conformité de l'école maternelle pour le lot 07 revêtements de sol- faïences- peinture avec l'entreprise BELEN PEINTURES.

L'avenant consiste en des travaux supplémentaires suite à dépose du revêtement de sol existant après désamiantage ainsi qu'à des travaux en moins-value concernant la protection provisoire des sols. Le montant de l'avenant s'élève à 1 120.00 € HT.

- **2026-21**

Signature d'un avenant n°3 au marché public de travaux en vue de la rénovation énergétique et mise en conformité de l'école maternelle pour le lot 02 gros œuvre- démolitions avec l'entreprise OLIVO.

L'avenant consiste en des travaux supplémentaires suite à la réparation du mur de clôture en béton ainsi qu'à des travaux en moins-value pour des reprises d'appuis de baies/ ébrasements béton. Le montant de l'avenant s'élève à 1 133.00 € HT.

- **2026-22**

Signature d'un marché public de travaux avec l'entreprise JEAN LEFEBVRE LORRAINE pour la sécurisation de l'accès au groupe scolaire Albert Camus à Ennery. Le montant du marché s'élève à 49 916.38 € HT.

- **2026-23**

Signature du marché public avec ORNE MOSELLE SERVICES pour l'entretien des espaces verts suivants : Butte, Route de Flévy et cimetière israélite, Intérieur du cimetière israélite, Parcelle le long de la D1 jusqu'au rond-point Garolor, Périphérie rond-point Garolor, Fossé Belle Croix. Le montant s'élève à 16 283.62 € HT pour l'année 2026.

- **2026-24**

Signature du marché public avec ORNE MOSELLE SERVICES pour l'entretien des espaces verts du parc Gabriel BOHN. Le montant s'élève à 18 888.40 € HT pour l'année 2026.

- **2026-25**

Signature du marché public avec ORNE MOSELLE SERVICES pour l'entretien des espaces verts de la maison de santé. Le montant s'élève à 3 774.40 € HT pour l'année 2026.

- **2026-26**

Signature du marché public avec ORNE MOSELLE SERVICES pour l'entretien des espaces verts des étangs 1 et 2. Le montant s'élève à 5 362.40 € HT pour l'année 2026.

- **2026-27**

Signature d'un contrat de maintenance et d'hébergement catalogue en ligne MICROBIB pour la bibliothèque Robert Vécirin d'Ennery. Le contrat prend effet au 24/06/2026 pour une durée de 12 mois renouvelable par tacite reconduction sans que sa durée globale puisse excéder 3 ans. Le montant de la redevance est fixé pour la durée du contrat à 176.00 € HT par an.

- **2026-28**

Signature d'un devis n° DEV-26-0185 avec l'entreprise PRO'AIR concernant la mesure amiante de fin de chantier à l'école maternelle : 6 mesures de fin de chantier amiante : 900.00 €, 2 zones à contrôler : 100 €, 6 mesures de restitution 2 : 900.00 €, 2 zones à contrôler : 100 €, 1 prélèvement : 200 €. Le montant du devis s'élève à 2 200.00 € HT.

- **2026-29**

Signature d'un devis n° 5807264 de l'entreprise LEISSNER concernant l'achat de blocs autonomes d'éclairage de sécurité pour tous les bâtiments publics. Celui-ci comprend : 18 blocs évacuations, 10 blocs ambiance Sati leds, 10 pictogrammes signalisation blocs d'évacuations. Le montant du devis s'élève à 1 868.80 € HT.

- **2026-30**

Signature d'un contrat de dératisation avec la société ECOLAB PEST FRANCE pour un montant de 3 136.68 € HT par an (avec révision des prix selon les conditions générales de services jointes au contrat). Le contrat est conclu pour une durée de 3 ans.

- **2026-31**

Signature d'un avenant n°1 au marché public révision allégée et modification du Plan Local d'Urbanisme avec le bureau d'études ESPACE ET TERRITOIRES. L'avenant consiste en l'organisation d'une réunion de présentation des procédures en Conseil Municipal. Le montant de l'avenant s'élève à 412.50 € HT.

- **2026-32**

Commande auprès de la société VIRIDIS pour l'achat de paillage et de terreau pour le fleurissement estival 2026. Le devis s'élève à un montant de 2 422.67 € HT.

- **2026-33**

Signature d'un contrat d'entretien des fontaines pour le parc Gabriel Bohn et le square Lucie Aubrac avec l'entreprise GRESSIER. Le coût annuel du présent contrat est fixé à 2 263.00 € HT (avec révision des prix selon le calcul indiqué au contrat). Le contrat est conclu pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction pour une durée maximale de trois ans.

- **2026-34**

Validation de la lettre de mission portant sur le dossier n°261855 visant les frais d'honoraire qui s'élèvent à 687.50 € HT (hors accomplissement d'éventuelles diligences complémentaires ou organisation de réunions de travail sur la base horaire de 250 € HT) dus à Me Cossalter, De Zolt & Couronne.

- **2026-35**

Signature d'un contrat de maintenance logiciel MICROBIB pour la bibliothèque Robert Vécrin d'Ennery. Le contrat prend effet au 13/06/2026 pour une durée de 12 mois renouvelable par tacite reconduction sans que sa durée globale puisse excéder 3 ans. Le montant de la redevance est fixé pour la durée du contrat à 390.00 € HT par an.

- **2026-36**

Signature d'un avenant n°4 au marché public de travaux en vue de la rénovation énergétique et mise en conformité de l'école maternelle pour le lot 10 chauffage plomberie ventilation sanitaire avec l'entreprise LORRY. L'avenant consiste en des travaux supplémentaires suite à

la mise en eau du réseau de chauffage. Un des radiateurs de la classe « petite et moyenne section » fuit et est non réparable. Le montant de l'avenant s'élève à 1 795.10 € HT.

- **2026-37**

Signature d'un marché avec la Société ACAOP pour une prestation d'assistance à maître d'ouvrage pour la passation des marchés d'assurance complémentaire frais de santé. Le montant du marché s'élève à 6 600 € TTC.

- **2026-38**

Signature du devis n°26070353/2 relatif à la pose de clés électroniques dans les bâtiments du Tennis Club d'Ennery. Le montant du présent devis est fixé à 3 243.72 € HT.

- **2026-39**

Validation des devis portant sur le tri, le récolement, le classement et la rédaction du bordereau d'élimination des archives communales qui s'élèvent à 3 574.00 € HT dus à Madame Maria BELOT, archiviste.

- **2026-40**

Signature d'un contrat avec la société DIGILOR pour le renouvellement de la licence du logiciel concernant le panneau TOTEM. Le contrat prend effet au 26/05/2026 pour une durée de 3 ans. Le montant de l'abonnement est fixé pour la durée du contrat à 2 500.00 € HT.

- **2026-41**

Signature d'un devis avec la société HISLER concernant l'achat d'une armoire pour la bibliothèque Robert Vécirin. Le montant est fixé à 541.60 € HT.

- **2026-42**

Signature d'un avenant n°1 au lot 01 VRD Terrassements avec la société JEAN LEFEBVRE LORRAINE consistant en la réalisation d'études complémentaires, quantités supplémentaires de matériaux et de prestations dans le cadre du marché public de travaux pour l'aménagement du complexe sportif le Breuil à Ennery. Le montant de l'avenant s'élève à 21 027.81 € HT.

- **2026-43**

Validation du devis D007-2026 pour la réalisation d'un audit des finances locales avec Mme Angélique Berquez – consultante pour un montant de 1 800 € HT.

- **2026-44**

Acceptation du devis n°YF5955422 avec l'entreprise UEM portant sur le déplacement d'un candélabre situé rue des Roses pour un montant de 4 157.44 € HT.

- **2026-45**

Signature d'un avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre pour la rénovation énergétique et mise en conformité de l'école maternelle d'Ennery avec le cabinet BLESCH CAYRE Architectes, maître d'œuvre de l'opération, motivé par le prolongement de la durée des travaux et les imprévus de chantier. Le montant de l'avenant s'élève à 3 000€ HT.

- **2026-46**

Signature d'un contrat de prestation de service de fourrière animale sans ramassage ni capture avec la Société Protectrice des Animaux (S.P.A). Le contrat prend effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2027 jusqu'au 31 décembre 2027 et est reconductible tacitement pour une durée d'un an dans la

limite de trois années consécutives. Le montant de la prestation est calculé selon le nombre d'habitants figurant dans le dernier document de l'INSEE multiplié par un tarif TTC fixé par habitant : Pour l'année 2027 : 1.32€, en 2028 : 1.37€, en 2029 : 1.43€.

### ➤ **DROIT DE PREEMPTION PAR DELEGATION DE POUVOIR**

En application de l'art L 2122-22 15° du CGCT,

Par délibération n°2026-13, le Conseil Municipal a délégué à Mme le Maire les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme.

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que le Droit de Préemption de la commune n'a pas été exercé lors de l'instruction des Déclarations d'Intention d'Aliéner.

### • **DIVERS**

#### ○ **Commission de contrôle des listes électorales**

La commission de contrôle statue sur les recours administratifs préalables et s'assure de la régularité de la liste électorale.

Elle est composée de 3 conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau et de 2 conseillers municipaux appartenant à la 2<sup>e</sup> liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau.

Les membres de la commission sont nommés par arrêté du préfet, pour une durée de 6 ans :

Mme Christine Thill, M. Albert Walleck, M. Bernard Prévôt, M Marco Canciani, Mme Suzanne Gutierrez-Ortega.

#### ○ **Questions Orales**

##### ✓ Question de M. Canciani sur la mise en activité du distributeur automatique d'œuf frais :

Mme le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le passage du Consuel est attendu : l'organisme national chargé de vérifier la conformité de l'installation électrique n'a pas encore délivré son certificat de conformité nécessaire au fonctionnement du branchement électrique. La FNSEA aide désormais l'agriculteur pour les démarches administratives.

##### ✓ Question de M. Canciani sur la fontaine sèche à proximité de l'Athanée, qui ne fonctionne pas :

Mme le Maire informe les membres du Conseil Municipal que des inondations hivernales ont endommagé le matériel de manière imprévisible (moteurs immergés), suivies du dépôt de bilan de l'installateur initial et du décès tragique de son repreneur. La situation est désormais débloquée : le nouveau prestataire est activement au travail pour remettre en service cette fontaine essentielle pour apporter un îlot de fraîcheur au parc.

##### ✓ Question de Mme Gutierrez-Ortega sur les solutions possibles contre les nuisances causées par les corbeaux qui nichent dans le parc du château à Ennery :

Mme le Maire informe les membres du Conseil Municipal que c'est un véritable casse-tête juridique et sanitaire pour la Municipalité car le terrain appartient à une indivision successorale qui refuse de procéder à l'égavage ou recépage avant la période de nidification, seule véritable

solution, malgré les demandes répétées de la commune. D'autres interventions avaient été autorisées, comme l'appel à un fauconnier, mais sans succès. Mme Gutteriez-Ortega est encouragée à produire une lettre collective qui pourrait appuyer une nouvelle action de la commune.

- ✓ Conformément au règlement intérieur du Conseil Municipal, un groupe « Ennery Renouveau » est constitué par déclaration remise à Mme le Maire.

- **Tour de Moselle**

Madame le Maire informe que par courrier en date du 26 juin 2026, le Président du Cyclo Sport Thionvillois a présenté à la Mairie d'Ennery une demande pour une étape du Tour de Moselle 2026. Le Conseil Municipal a donné son accord de principe pour passation de la convention par délibération au mois de septembre.

La mairie est favorable à ce que des associations tiennent des stands lors de cette manifestation, mais aucune n'avait répondu favorablement aux sollicitations l'année dernière.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Madame le Maire déclare la session close à 21h45.

La Secrétaire de Séance  
Oranie ABBES

Le Maire  
Ghislaine MELON